



Accident alcool récidiviste

Par **titiana**, le **16/05/2010 à 21:40**

Bonjour,rnrnmon ami a eu une suspension de permis de 6 mois, suite a un accident de voiture après avoir bu, il n'y a eu aucun blessé. il a récupéré un permis probatoire jusqu'en aout.rnrnil y a 24h, il a a nouveau eu un accident en voiture, a cassé un mur et un poteau électrique , en ayant bu encore. Il est en garde a vue. rnrnque risque t il, sachant qu'il avait un permis probatoire? le pire, c'est qu'il a absolument besoin de son permis pour son travail. merci de vos réponses, cdt.

Par **Tisuisse**, le **17/05/2010 à 22:47**

Bonjour,rnrnVotre ami n'ignore pas que la conduite sous alcool lui coutera 6 points. De ce fait, il va bientôt ne plus avoir de permis du tout. Si son permis n'est pas automatiquement annulé par le juge (durée maxi : 3 ans), ce permis sera invalidé et qu'il ait besoin ou non de son permis pour bosser, ce ne sera pas dans les possibilités du tribunal de le lui laisser.rnrnLisez donc les post-it en en-tête de ce forum de droit routier, vous avez non seulement vos réponses mais aussi d'autres infos, notamment celles qui le concernent si il lui advenait de conduire.... sans permis.